

Règlement « La Dictée » de Saint-Savournin

Du 20 novembre 2022

Article 1 : Dans le cadre des rendez-vous culturels organisés par la commission extra municipale de la culture, la première édition de « La dictée » de Saint-Savournin pour adultes et enfants aura lieu le dimanche 20 novembre 2022 en salle des mariages (mairie).

Article 2 : «La dictée» est un concours gratuit et ouvert à tous. Les participants seront répartis en deux catégories : niveau CM2 et adultes. La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 3 : La proclamation des résultats et la remise des Prix auront lieu le même jour à 18h au même endroit où tous les participants seront conviés pour un moment convivial avec les animateurs de la dictée, les membres du jury, les membres de la commission extra municipale de la culture et M. le Maire.

Article 4 : Chaque participant devra s'inscrire en remplissant une fiche d'inscription sur laquelle devront figurer ses nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone et catégorie de participation. Un formulaire d'inscription papier sera également disponible à l'accueil de la mairie et à la médiathèque. Le jour de la dictée, les enfants devront être présents et accompagnés dès 14 H, les adultes à 15 H.

Article 5 : Tous les participants doivent arriver à l'heure. Les retardataires arrivant après la fermeture des portes de la salle ne pourront pas participer. Chaque participant cessera de concourir au moment de l'annonce faite par l'orateur et devra rendre sa copie avant de quitter la salle. L'écriture de la dictée se fait avec le stylo qui sera offert par les organisateurs et les feuilles données à l'entrée. Il est recommandé d'écrire très lisiblement et sans rature. Les copies de tous les participants seront anonymes.

Article 6 : Le jury sera composé de membres de la commission extra municipale de la culture et de deux enseignantes. Concernant la notation, chaque mot mal orthographié compte pour une faute. Une seule faute sera comptée si un même mot comporte plusieurs fautes. Si une même faute (orthographique ou grammaticale) est commise plusieurs fois dans la dictée pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois. Seront également considérées comme des fautes : les fautes de grammaire (accords, conjugaison, accents grammaticaux), et celles d'accents non grammaticaux obligatoires (dont le tréma, les traits d'union, les oublis de majuscules, les fautes sur les noms propres et les cédilles). Tous les mots manquants, ambigus ou illisibles compteront pour une faute.

Article 7 : Les résultats seront proclamés en fin d'après-midi. La copie de chaque catégorie ayant totalisé le moins de fautes se verra remettre une carte cadeau Cultura d'une valeur de

100 euros, à titre d'encouragement une carte cadeau Cultura de 30 euros sera décernée à tous les autres participants. Pour recevoir leur prix, les participants devront être présents lors de l'annonce des résultats. Les prix doivent être acceptés tels quels par les gagnants et ne peuvent être échangés contre tout autre lot de remplacement. En cas d'ex aequo, une phrase supplémentaire sera lue pour départager les personnes ayant obtenu le même résultat.

Article 8 : Du seul fait de leur participation à «La dictée» de Saint-Savournin, les participants autorisent la publication de leur prénom et nom de famille, de leur image (sous la forme de photos) sur les supports de communication de la commune (site internet, publications municipales, page Facebook) ainsi que dans les medias locaux qui souhaiteront couvrir cette initiative.

Article 9 : Chaque groupe sera limité à 20 personnes. En cas d'un nombre d'inscrits dépassant la capacité d'accueil de la salle des mariages, une 2^{ème} édition de la dictée sera programmée pour le premier semestre de l'année 2023.

